

Date de dépôt : 25 août 2021

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de M. Bertrand Buchs : Quand les médecins pourront-ils, enfin, vacciner dans leur cabinet ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juillet 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Lors de la première phase de vaccination, l'Etat a préféré travailler avec des groupes privés, cliniques ou investisseurs, et non avec les médecins traitants. Cette option a permis de vacciner rapidement entre 30% et 40% de la population et surtout de cibler les personnes à risque et les personnes âgées.

Nous assistons actuellement à une nette baisse des demandes de vaccination. Une grande partie des centres de vaccination vont donc fermer, n'étant plus rentables d'un point de vue financier.

Ce taux de vaccination ne permet pas d'atteindre l'immunité de groupe. Les études parlent d'un taux de 80% de la population vaccinée pour pouvoir stopper l'épidémie de COVID 19.

Le nouveau variant Delta est en train de supplanter les autres variants et son apparition est préoccupante dans une population sous-vaccinée.

Il faut donc faire le maximum pour pouvoir convaincre les personnes qui doutent ou qui ont peur de se faire vacciner.

Seuls les médecins traitants peuvent jouer ce rôle.

Ils ont une grande habitude des vaccinations et jouent parfaitement ce rôle, chaque année, pour la grippe et ils ont assumé sans problème la campagne de vaccination H1N1 en 2009.

De plus les problèmes de logistique, surtout la chaîne du froid, se sont simplifiés, car les deux vaccins ARN peuvent être conservés un mois dans un frigo type professionnel (présent dans la quasi-majorité des cabinets médicaux).

Il est donc étonnant que l'Etat n'ait pas approché les médecins traitants pour leur proposer de vacciner et préfère mettre en place des structures tests dans de grands cabinets de groupe ou des centres médicaux.

Cette option est contre-productive.

C'est la multiplicité des centres de vaccination qui permettront de toucher et convaincre les personnes non vaccinées.

C'est le contact de confiance entre le médecin et son patient qui permettront d'atteindre une immunité de groupe.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Pour quelles raisons l'Etat ne met-il pas à disposition de tous les médecins des lots de vaccins ?*
- 2. En mettant de côté des médecins traitants, va t on pouvoir atteindre l'immunité de groupe et éviter une 4^e vague ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- 1. Pour quelles raisons l'Etat ne met-il pas à disposition de tous les médecins des lots de vaccins ?*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne de vaccination, la direction générale de la santé (DGS) a effectivement travaillé avec différents groupes. Parmi ceux-ci, l'Association des médecins du canton de Genève (AMGe) ainsi que la Société professionnelle des pharmaciens et des pharmacies genevoises (pharmaGenève) ont été des interlocuteurs réguliers et ont notamment contribué largement au succès de la mise en œuvre du centre de vaccination de Palexpo. De nombreux médecins, pharmaciens et autres professionnels de la santé sont venus contribuer à la vaccination en administrant des doses, mais aussi en étant des relais précieux et nécessaires auprès de la population.

La vaccination reste un défi logistique du fait des conditions spécifiques requises pour la manipulation et le transport des vaccins ARN. Aujourd'hui la stratégie choisie est de faciliter l'accès à la population de deux manières. La première est de proposer la possibilité de se faire vacciner en choisissant la date et l'heure du rendez-vous dans les centres existants. L'autre option choisie par le canton a été d'innover en allant au-devant de la population, soit en offrant la possibilité de se faire vacciner sans rendez-vous dans des lieux de grande affluence. A la lumière du succès remporté par ce nouveau dispositif, cette offre sera étendue. Dans le cadre de la vaccination sans rendez-vous, un espace de dialogue entre la population et des experts est organisé régulièrement directement dans les lieux de vaccination, permettant ainsi à des professionnels de la santé d'informer et de répondre à toutes les questions de la population.

2. *En mettant de côté des médecins traitants, va-t-on pouvoir atteindre l'immunité de groupe et éviter une 4^e vague ?*

Les médecins restent un relais nécessaire auprès de tous leurs patients. En offrant un espace d'écoute et d'information, ils contribuent significativement à lever les barrières à la vaccination pour permettre d'atteindre l'immunité de groupe. Par ailleurs, l'AMGe a reçu seulement une dizaine de demandes de médecins souhaitant s'engager dans la vaccination au sein de leur cabinet. Toutefois, les médecins et pharmaciens actifs au centre de vaccination de Palexpo ont réalisé 31% des injections du canton, soit un total de 174 725 inoculations.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO